

Mémoire en réponse à l'avis de la Région Normandie

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Avis du 17-02-20

Intercommunalité Bernay Terres de Normandie



ekodev
9 avenue Percier
75008 Paris

En application de l'article R122-21 du Code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial a été transmis pour avis à la Région préalablement à l'enquête publique.

Le présent document a pour objectif de répondre aux remarques émises par la Région dans son avis du 17 février 2020.

Figurent dans le tableau suivant, en face de chaque remarque de la Région, le numéro de la page de l'avis concerné, la réponse apportée, le numéro de la page du rapport PCAET dans laquelle le sujet est traité.

Les plans et tableaux complémentaires apportés en réponse à certains points de l'avis figurent à la suite du tableau.

*Avis Région sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial
Extrait du Résumé de l'avis*

Avis Région Normandie

La Région recommande:

- de prévoir des actions spécifiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et notamment de la qualité de l'air intérieur
- De prévoir des actions permettant de développer les réseaux de chaleur et ainsi équilibrer le mix énergétique 2040 aux besoins
- De prévoir des actions permettant de développer le stockage du carbone
- D'ajouter des propositions permettant de sensibiliser, d'impliquer et d'accompagner les particuliers.

N° remarque	Partie concernée	Recommandations formulées par l'AE	N° page Avis	Organisme concerné	Réponse
1	Plan d'action	La région recommande d'ajouter des informations sur les investissements visant à réduire les consommations des bâtiments publics tels qu'un programme d'isolation par exemple.	2	EKODEV	L'axe 1.5 vise à réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics.
2		Le potentiel en bois énergie ne concerne que la ressource forestière. La région recommande de faire apparaître dans le plan d'action l'évaluation complémentaire concernant les petites parcelles boisées ou encore les haies dans l'actuel plan d'action	3	EKODEV	Des compléments d'information sur le potentiel de développement en bois énergie via les ressources haies ou petites parcelles boisées ont été ajoutés dans le diagnostic en page 82. Une sous-action a été ajoutée dans la fiche action 6.2.5 afin d'identifier le potentiel de manière précise.
3		Par ailleurs, il n'est pas prévu d'action pour développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables alors que le territoire en est dépourvu. Une étude d'identification des secteurs favorables et du potentiel du territoire serait un préalable qui ne figure pas dans le plan d'actions.	3	EKODEV	Une sous-action a été ajoutée à la fiche action 4.3.1
4		Le mix énergétique produit présente un déséquilibre par rapport aux besoins du territoire en 2040	3	EKODEV	Des compléments ont été ajoutés dans le diagnostic à la page 93. La stratégie a également été complétée à la page 48
5		On note quelques différences mineures dans les objectifs 2040 entre la stratégie et le plan d'action	3	EKODEV	Les données ont été corrigées.
6		Il convient de préciser dans quelles mesure les actions qui concourent à diminuer l'émissions de polluants atmosphériques contribuent à améliorer la qualité de l'air	3	EKODEV	La stratégie a été modifiée et des ajouts sur la partie polluants atmosphériques ont été faits. Une Orientation dédiée à la qualité de l'air a été ajoutée dans le plan d'action
7		Il y a une absence d'actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics et les habitations	3	EKODEV	Une orientation dédiée à la qualité de l'air a été ajoutée dans le plan d'action.
8		Le programme manque d'actions spécifiques destinées à stocker du carbone.	3	EKODEV	Voir les fiches actions 7.4.1 et 7.5.1
9		Le programme est un peu faible sur la sensibilisation, l'implication et l'accompagnement des particuliers	4	EKODEV	Des actions de communication / sensibilisation / accompagnement des particuliers sont présentes dans les fiches actions : 1.1.3, 1.2.1, 1.4.3, 1.4.6, 1.5.6, 1.12.1, 2.1.2, 2.1.4, 2.2.1, 2.3.1, 2.3.2, 2.4.5, 2.6.1, 3.1.3, 3.1.5, 4.1.3, 4.1.4, 7.1.2,
10		Le programme d'actions devrait proposer plus de création d'instances locales telles que comités de quartier, actions collectives	4	EKODEV	Des instances de concertation sont prévues : création d'un club entreprise (fiche action 5.1.1), dans le secteur de l'agriculture il va y avoir des groupes de travail qui vont être créés pour approfondir le diagnostic et le plan d'action. Il est également prévu de créer une instance de concertation spécifique avec les communes sur les thématiques énergie climat (jusqu'à présent il existait une commission environnement composée d'élus des communes). Les instances de type comités de quartier ne sont pas adaptées à un territoire rural tel que celui de l'Intercom.
11		Préciser la composition du comité de suivi du PCAET	4	EKODEV	Des compléments d'information ont été ajoutés en page 11 du plan d'action